



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°187/2026
du Conseil communautaire
Séance du 28 septembre 2026

Date d'envoi de la convocation = 22 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 51

Nombre de conseillers absents : 26

Nombre de votants : 59

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : BASCLE Charles, MUCCIO Christine, JACKEL Jérôme, DAHMANI Naima, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte, NADAL Laurent, PEYRIERE Pascal, BAYART Sébastien, CREYSSON Yves, CASTOR Raphael, EISELE Michel, MAHLER Fred, RIEU José, TEDESCHI Marie-Laure, DI-ROLLO Ludovic, PARADIS Gislaine, BIALLET David, BOUIS Caroline, GANDON Arnaud, MERCIER Julie, PALISSE Patrick, CLEMENTE Cédric, TRICHOT Benoît, DUCROS Bernard, SEGAL Valère, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah, GOURRET Patrice, AUGUSTIN Philippe, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, LACOUSSE Nathalie, GIANNOTTI Jean-Marc, MARCELLIN Stéphane, JOUVE Olivier, LEFRANC Sarah, SALAU Claude, AUBANEL Guy, BARRIEU VIGNAL Sylvie, ANGELOZ Luc, GIOLBAS Elisabeth, PETITJEAN Elian, MISSOUR Gérald, SABATON Marjorie, SERRE Christophe, LAURENS Jean-Marie, HERBE Véronique, PHILIP Claude, BERTRAND Pascale, PISSAS Alexandre, BROCHE Jérôme, CORBA Sébastien.

Absents/Procurations : BORDES Pascale, BETTON Thomas, DEY Christine, DAUDE Denis, HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, ROUSSINE Serge, BERGONZI Margaux, MORELLI Jean-Louis, BODI Trinité, ROUX Olivier, SICARD Jade, COUSTON Maxime, EUTEDJIAN Claudine (procuration à GOURRET Patrice), BAGUR Marie-Laure, FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), ESQUER Olivier, LORIC Karima, GAYTE Jocelyne (procuration à VANDEMEULEBROUCKE), DANIEL Georges (procuration à Véronique HERBE), CHENIVESSE Hélène (procuration à Charles BASCLE), CARMINATI Jérôme (procuration à RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah), ROBELET Olivier, PRAT Patrice (procuration à DI-ROLLO Ludovic), MOSSAND Guillaume (procuration à PARADIS Gislaine),

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : Approbation du schéma directeur stratégique d'assainissement des eaux usées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-8 et suivants ;

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II), ayant renforcé les exigences de connaissance patrimoniale des réseaux et de gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien ;

Vu la loi NOTRe et le transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI au 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération exerce la compétence assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant la nécessité de disposer d'une stratégie globale permettant de garantir la conformité réglementaire des systèmes d'assainissement, de préserver les milieux récepteurs et d'assurer la pérennité des infrastructures ;

Considérant que la Communauté d'agglomération a engagé l'élaboration d'un Schéma Directeur Stratégique d'Assainissement à l'échelle de son territoire ;

Considérant que le Schéma Directeur d'Assainissement permet de disposer d'un diagnostic complet des réseaux et ouvrages d'assainissement ;

Considérant que cette étude définit un programme cohérent d'investissements destiné à améliorer le fonctionnement des réseaux, limiter les dysfonctionnements et assurer la conformité réglementaire des systèmes d'assainissement ;

Considérant que le programme des travaux du présent schéma directeur représente un coût global estimé à près de 73 M€ HT pour l'horizon 2040 ;

Considérant que le Schéma Directeur d'Assainissement est aujourd'hui finalisé ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Eau et Assainissement du 27 août 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le Schéma Directeur Stratégique d'Assainissement des eaux usées de la communauté d'agglomération annexé à la présente délibération ;
- D'approuver les orientations, objectifs et programmes d'actions définis dans ce document comme cadre de référence de la politique communautaire en matière d'assainissement des eaux usées ;

- D'approuver le programme pluriannuel d'investissements qui en découle ;
- De préciser que ce schéma directeur constitue un document stratégique de programmation qui pourra être actualisé en fonction des évolutions réglementaires, techniques, financières ou démographiques ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 28 septembre 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le Secrétaire de Séance

Guy AUANEL

